



Assemblée générale

Distr. limitée
23 mai 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session Cinquième Commission

Point 143 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

Projet de résolution déposé par le Président à l'issue de consultations

Réforme des procédures régissant le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les procédures révisées de détermination des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents¹, le rapport du Groupe de travail de 2011 sur le matériel appartenant aux contingents, que le Président du Groupe de travail a communiqué au Président de la Cinquième Commission², et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹ et du rapport du Groupe de travail de 2011 sur le matériel appartenant aux contingents²;

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport³ et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite.

¹ A/65/800.

² Voir A/C.5/65/16.

³ A/65/830.

